



Limoux le 2 juillet 2024

La Présidente du Conseil départemental

à

DGA Transition Ecologique et Mobilités
Direction des Routes et des Mobilités

Division Territoriale de la Haute Vallée de l'Aude
Affaire suivie par Didier LE VAYER
Tél : 04.68.69.79.78
didier.levayer@aude.fr

Monsieur le Maire
2 place de l'église
11230 PUIVERT

Objet : RD 117 – Renforcement et sécurisation de la chaussée

Nos réf. :

Pièce(s) jointe(s): Plan de situation

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le Département de l'Aude a prévu la réalisation de travaux de réfection des enrobés dans la traversée de votre commune, sur la R.D 117 du PR 35+925 au PR 36+660. (voir plan de situation)

Ces travaux démarreront dans le courant du mois de septembre 2024.

Intitulé des travaux : Programme « Autres revêtements 2024 »
Commune : PUIVERT
Entreprise : RESCANIERES
Durée des travaux : 1 semaine
Incidence pour usager : Alternat de la circulation
Coût : 165 000,00 €

Ce programme visant à maintenir le réseau routier départemental dans un niveau d'entretien acceptable du point de vue de la sécurité pour les usagers, apportera également une sensation de confort.

Conformément aux dispositions du règlement de voirie en matière d'entretien et d'exploitation des routes départementales, les règles établies entre le département de l'Aude et les communes traversées précisent les modalités d'intervention de chacun.

Ainsi en traverse d'agglomération, le département est responsable de l'entretien de la couche de roulement du point de vue structurel.

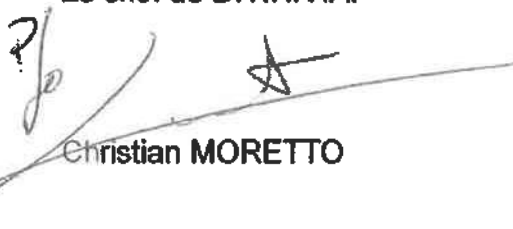
La commune quant à elle est responsable de l'exploitation de la couche de roulement avec notamment son état de propreté, les éventuels marquages au sol et la mise à niveau des ouvrages de réseaux tels que regards de visite, bouches à clefs, etc... Pour ces derniers ouvrages, il appartient aux communes ou aux concessionnaires d'assurer également leur mise à niveau sur les sections de routes situées hors agglomération.

L'exécution des travaux de réfection de la chaussée interviendra dans le courant du mois de septembre 2024. Il sera donc nécessaire que vous procédiez à un repérage préalable des dispositifs qui seront cachés par le tapis d'enrobés et que vous preniez ensuite à votre charge les travaux que vous jugerez nécessaires. (marquages au sol en agglomération, dépose et remise en place des balises J11(écluse) et mises à niveau des ouvrages pour l'ensemble de la section si besoin)

Pour toute question complémentaire que vous souhaiteriez aborder je vous propose de prendre directement contact avec M. Didier LE VAYER en charge de cette opération au sein de la Division territoriale de la haute vallée, notamment pour vous aider éventuellement à prendre contact avec des entreprises spécialisées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Pour la Présidente et par délégation,
Le chef de D.T.H.V.A.



Christian MORETTO

Copies :
- DLV/Chrono

Plan de situation

Section RD 117 PR 35+925 à 36+660

